

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
***Séance du 28 septembre 2022***

**OBJET : 26/2022**

**ENGAGEMENT 2020-2026 – CONTINUER LA PRESERVATION DU POUMON VERT  
FOULAYRONNAIS – ACQUISITION D’UNE PARCELLE PRESERVEE PAR LE BIAIS  
DE L’EPFL**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	<b>L’AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE à NEUF HEURES</b> Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s’est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	24	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –
Absent (s)	2	Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX
Pouvoir (s)	3	Mme Hélène DESHAIES à Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; M. Julien BOUILLOT à Mme Francine BIGEY
Secrétaire de Séance :		Mme Laurianne VEYRET
Date d’envoi de la convocation :		22 septembre 2022

**Exposé**

Vu l’avis des domaines en date du 1 Avril 2022 et les documents affiliés en pièce jointe,

Vu la saisie de l’EPFL 20 Juillet 2022

Vu l’article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-358-0001, en date du 24 décembre 2010, portant création de l'Etablissement Public Foncier Agen Garonne,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPFL Agen Garonne, en date du 08 décembre 2011, portant sur les délégations du Conseil d'administration au directeur de l'EPFL Agen Garonne,

Vu la délibération n° 2017/25 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 22 juin 2017, approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal à 31 communes

Vu le règlement intérieur, en date du 08 décembre 2011,

Vu les statuts de l'EPFL Agen Garonne,

La Ville de Foulayronnes souhaite acquérir le terrain cadastré section AL n13 p pour une contenance de 17 880 m<sup>2</sup> au 10 Rue Marcel Pagnol.

Le propriétaire de l'immeuble non bâti est l'AFPA.

Le prix d'acquisition de la réserve foncière a été négocié sur la base de l'estimation des domaines.

Il s'élève à 202 000 € hors frais de notaire. Ils sont de 3200 € environ.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, par 3 Abstentions,**

**APPROUVE** l'acquisition foncière par l'EPFL Agen-Garonne de la parcelle cadastrée section AL n13 p pour une contenance de 17880 m<sup>2</sup> au 10 Rue Marcel Pagnol pour la somme de 202 000 € hors frais de notaire.

SIMULATION 5 ANS				
Montant (PPA + FN)		Intérêts	Capital	Annuités
2024	205 200 €	6 156 €	41 040 €	47 196 €
2025	164 160 €	4 925 €	41 040 €	45 965 €
2026	123 120 €	3 694 €	41 040 €	44 734 €
2027	82 080 €	2 462 €	41 040 €	43 502 €
2028	41 040 €	1 231 €	41 040 €	42 271 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 468 €</b>	<b>205 200 €</b>	<b>223 668 €</b>
		<b>223 668 €</b>		

**APPROUVE** les conditions de portage foncier de l'EPFL Agen-Garonne pour une durée de 5 ans et pour un taux de frais de portage annuel sur le capital restant dû à hauteur de 3 % TTC,

**AR Prefecture**

047-214701005-20220922-262022-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022



**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires pour le portage foncier entre la Commune d'Agen et l'EPFL Agen-Garonne,

**DIRE** que les dépenses seront prévues au budget de l'exercice 2024.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que  
dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire de Foulayronnes**

